

Le Blanc-Mesnil reçoit le label ville amie des animaux

Parcours canin, potelets attachelaisse, lutte contre les élevages indignes, protection de la faune sauvage et de la biodiversité... Autant d'actions en faveur du bien-être et de la protection animale qui ont valu à la Ville d'être récompensée pour la première fois en octobre dernier.

Le 4 octobre, notre ville a fait partie des cinquante-huit communes lauréates du **label régional « Ville amie des animaux »** sur les mille-trois-cents collectivités recensées en Île-de-France.

Une distinction symbolisée par **une « patte »**, premier laurier qui récompense ses nombreuses actions menées en faveur du bien-être animal.

À titre d'exemple, elle a ouvert dès 2021, un parcours canin au parc Anne-de-Kiev, en partenariat avec le Club de dressage du Nord-Est-Parisien. « *Nous l'avons équipé de multiples agrès, afin que les Blanc-Mesnilois puissent s'entraîner avec leurs chiens, en toute sécurité pour eux et pour les promeneurs du parc* », explique le sénateur Thierry Meignen.

En tant que maire, lui-même l'avait déjà testé avec son staffie nain. L'installation de potelets attache laisse sur les trottoirs a également facilité la vie des habitants, propriétaires de canidés, dans les rues commerçantes.

En 2022, la municipalité a poursuivi sur sa lancée en créant une nouvelle délégation consacrée à la condition animale.

Celle-ci relève depuis janvier des compétences de la première adjointe au maire, Christine Cerrigone. En tant que conseillère régionale, Mme Cerrigone a défendu, aux côtés de la conseillère municipale Karine Meyer, la candidature de la Ville au label régional.

Avec le sénateur, le maire Jean-Philippe Ranquet et les conseillers départementaux Angela Segura et Vijay Monany, notre conseillère régionale a paraphé en juin dernier une charte d'engagement de la commune en faveur de la protection et du bien-être animal.

Parmi les actions déjà entreprises et énumérées dans ce document, il y a aussi **l'écopâturage** et la plantation d'essences mellifères dans les espaces verts publics.

Dans ce cadre, la police municipale a pu intensifier sa lutte contre des élevages clandestins et indignes et leurs propriétaires maltraitants.

En ville, le bien-être animal va également de pair avec le maintien de la propreté urbaine. C'est pourquoi, le 12 octobre, le maire a remis des lots de sacs de ramassage de déjections canines à deux vétérinaires bien connus du centre-ville.

À charge pour ces praticiens, de les distribuer, lors d'une consultation, à leurs clients qui possèdent un chien. En les utilisant à bon escient, ceux-ci préserveront la propreté de leur quartier et de leur ville, tout en respectant le besoin naturel de leur animal de compagnie.

Bon à savoir

Vous possédez un chien ? La Ville met gratuitement des lots de sacs (un par personne) à la disposition des mille premiers Blanc- Mesnilois qui en feront la demande à l'accueil de la mairie.

Publié le 20 octobre 2022

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Mardi
14:00–17:30
Mercredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Jeudi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Vendredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Samedi
09:00–11:45
Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Mardi
09:00–12:15, 13:30–19:45
Mercredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Jeudi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Vendredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Samedi
Fermé
Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).